

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

ASS UNION NATIONALE
18 RUE VEZELAY
75008 PARIS France
Siret n°775 672 116 00016

est titulaire d'un contrat d'assurance n° **143 793 958**

garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir et imputables à ses activités telles que décrites dans le contrat susvisé du fait de dommages (ou préjudices) corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, **sous la seule réserve des exclusions prévues au titre du contrat et dans la limite des montants suivants :**

Nature des Garanties	Montants des garanties
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Montants de garanties exprimés par sinistre	
Tous dommages confondus (1) (6)	10.000.000 €
Dont	
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	10.000.000 €
- Limité en cas de faute inexcusable (4) à	3.500.000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3.000.000 €
- Vol par préposé	150.000 €
- Dommages aux biens confiés y compris destructions ou détérioration de documents confiés/ Vestiaire gardé	150.000 €
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	1.500.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	500.000 €
- RC vie privée	Exclu
- Atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (4)	1.500.000 €
dont frais d'urgence	500.000 €
- Préjudice écologique	Exclu
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET / OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Montants de garanties exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	
Tous dommages confondus (6) y compris dommages corporels	2.000.000 €
Dont Hors GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose repose et frais de retrait engagés par un tiers	500.000 €
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré	Exclu
- Frais de retrait engagés par l'assuré	Exclu
- Préjudice écologique	Exclu
Dont GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » selon dispositions prévues au paragraphe « Territorialité » (2) :	
Tous dommages confondus	
Dont :	Exclu
- Dommages immatériels non consécutifs y compris suite à un vice caché (loss of use)	
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu
- Frais de retrait engagés par l'assuré ou par un tiers	

(1) Les dommages corporels* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(2) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée.

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances
www.mma.fr



(3) Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

(4) Montant exprimé par année d'assurance.

(5) Les franchises s'appliquent à tous les dommages y compris corporels et aux frais de défense.

(6) Sans pouvoir dans le cadre de l'utilisation des aéronefs civils sans personne à bord, selon les termes de l'article II.1.18 des Conventions Spéciales, excéder 10.000.000 € par année d'assurance, tant en responsabilité civile exploitation* qu'en responsabilité civile professionnelle* confondues, étant entendu que les sous-limitations de garanties dont les montants sont inférieurs demeurent applicables.

pour les activités suivantes :

- Défendre les intérêts moraux, sociaux et matériels des membres des associations adhérentes ou affiliées ainsi que de ses adhérents à titre individuels
 - Etude au sein de commissions et participation à des commissions spécialisées des problèmes législatifs, culturels, civiques, sociaux et humanitaires intéressant ses membres
 - Mis à disposition de ses membres des services juridiques, sociaux destinés à apporter des solutions aux problèmes qui peuvent se poser entre eux
 - Développer, au sein des associations adhérentes, les œuvres sociales et d'entraide, de secours, d'assistances
 - Inciter les membres des associations adhérentes et les adhérents à titre individuel à participer activement à la vie de la cité
 - Soutien humanitaire au bénéfice des anciens combattants français, devenus citoyens d'Etats indépendants
 - Création et exploitation de services d'information et de documentation, bibliothèques, édition de revues et de lettres d'information et de journaux à destination des membres
 - Organisation de manifestations pour ses membres telles que congrès annuel, réunions, expositions, activités de loisirs (méchoui, barbecue, couscous) avec tirs de feux d'artifice, visites de lieux historiques, voyages et excursions touristiques pour ses membres **à l'exclusion de toutes activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours prévus par les articles L211-1, L211-3 et L211-4 du code du tourisme et soumis à l'obligation d'assurance.**
 - Education du civisme par l'organisation et la participation à des conférences, des séances cinématographiques, des représentations théâtrales, commémorations, pèlerinages sur les théâtres d'opération
 - Entretien de liens et d'échanges avec d'autres associations similaires
- Exploitation d'une boutique de vente de décoration et médailles ainsi que des articles spécifiques UNC

et toutes activités connexes ou annexes suivantes se rapportant aux activités décrites ci-dessus :

1. Les diverses activités publicitaires et commerciales y compris le mécénat et le partenariat sous toutes leurs formes,
2. Les travaux de démolition, de construction, d'installation, d'extension, de réparation, de rénovation ou d'entretien de bâtiments ou d'installations industrielles pour son propre compte, en qualité de maître d'ouvrage pour des chantiers dont le montant n'excède pas 300.000€, **à l'exclusion de toute mission en qualité de maître d'œuvre.**
3. La gestion, la surveillance et la promotion immobilière de son propre patrimoine,
4. Le chargement, l'affrètement de moyens de transport, le transport par tous moyens, le déchargement ou déménagement de matériels, de produits, de marchandises, d'outillages et de tous objets divers,
5. Les travaux, autres que ceux visés au point 2.2 ci-dessus, effectués par les services et ateliers de l'assuré,
6. Le prêt, la location, la consignation, le dépôt de tous biens ou matériels, au personnel ou à des tiers ou chez des tiers,
7. Les activités accessoires concernant les sous-produits, les déchets et tous les biens de l'assuré tels que le matériel, les installations industrielles, terrains ou bâtiments,
8. La production d'énergie à partir de ses propres installations pour propre compte et revente aux réseaux EDF – ERDF,
9. Les restaurants, les cantines et bars, les coopératives de consommation, le service médical de l'entreprise,
10. Les comités d'entreprise, comités d'établissement et comités centraux, y compris dans le cadre de la gestion des œuvres sociales qui leur sont confiées conformément aux dispositions du code du travail.
11. Les actes d'assistance éventuellement effectués à titre bénévole ou sur réquisition,
12. Les actions de formation reçues ou données,
13. La participation aux foires et salons professionnels,
14. L'organisation de tout événement dans le cadre de son activité pour ses clients, partenaires ou collaborateurs,
15. La mise à disposition de personnel,
16. La commercialisation par internet.

La présente attestation est valable **pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026**. Elle est délivrée pour faire valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre.

Fait à Paris, le 11/12/2025
L'Assureur,

MMA IARD Assurances Mutuelles RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9 L'assureur
